



CONSEIL MUNICIPAL

7 juillet 2022

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
AVEC PUBLIC ET RETRANSMISSION**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE EN DATE DU 7 JUILLET 2022**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1. Election du maire.....	10
2. Fixation du nombre des adjoints au Maire	12
3. Election des adjoints au Maire	13
4. Etablissement du tableau des indemnités de fonction des conseillers municipaux.....	14
5. Fixation du nombre de membres siégeant au conseil d'administration du CCAS	14
6. Election des représentants de la Ville au conseil d'administration du CCAS	14
7. Délégations accordées au Maire en l'application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	15
8. Création des commissions municipales permanentes et élection de leurs membres.....	15
9. Création des commissions extramunicipales et désignation de leurs membres	16
10. Création de la commission mixte consultative du marché de plein vent	17
11. Création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	17
12. Création de la commission d'appel d'offres (CAO)	18
13. Création de la commission d'appel d'offres spéciale quatrième groupe scolaire	18
14. Création de la commission communale pour l'accessibilité	19
15. Création de la commission de délégation de service public (DSP)	19
16. Election d'un délégué éducation au sein du conseil d'école de l'école maternelle du Corail ..	19
17. Election d'un délégué éducation au sein du conseil d'école de l'école élémentaire du Corail	19
18. Election d'un délégué éducation au sein du conseil d'école de l'école maternelle Henri-Puis	19
19. Election d'un délégué éducation au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Henri-Puis	20
20. Election d'un délégué éducation au sein du conseil d'école de l'école maternelle Catala.....	20
21. Election d'un délégué éducation au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Catala.....	20
22. Election des délégués éducation au sein du collège René-Cassin.....	20
23. Election des délégués éducation au sein du collège Jacques-Prévert	20
24. Election des délégués éducation au sein du lycée Pierre-Paul-Riquet.....	20
25. Election des délégués à la commission hygiène et sécurité du lycée Pierre-Paul-Riquet.....	20
26. Election des représentants de la commune au syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage	21
27. Election des représentants de la Ville au Syndicat du bassin Hers-Girou (SBHG).....	21
28. Election des représentants de la Ville à la commission territoriale du Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) secteur géographique de Fourquevaux.....	21
29. Election des représentants de la Ville auprès de la commission des Quatre Communes	21
30. Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration de l'EHPAD A.-Labouilhe	21
31. Election du correspondant de la Ville auprès de l'ONAC	21
32. Election du correspondant de la Ville en matière de défense	22
33. Election du correspondant de la Ville en matière de sécurité routière	22

34. Election du correspondant de la Ville auprès de l'AUAT.....	22
35. Désignation du titulaire de la licence d'entrepreneur du spectacle pour la salle de spectacle Altigone	22
36. Droits à la formation des élus – modalités de mise en œuvre.....	23
37. Frais de représentation du Maire.....	23
38. Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Altigone.....	23

DATE DE CONVOCATION :

01/07/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi sept juillet à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Lauragais en séance publique avec retransmission sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GODFROY, Premier Adjoint au Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

FABRE-CANDEBAT – JOP – CROUZEILLES – KOUNOUGOUS – LASSUS PIGAT – LOURME – MESTRE – TABURIAU – PUIS – AUDOUBERT – FERNANDEZ – FAURE – ARCARI – HARRAT – CLÉMENT – AUSSENAC – RENVAZE – UBEDA – ANDRIEU – RAIMBAULT – EL MARZOUKI – JACQUEL – DELPIT – VERGNAUD – MOREAU – LECLERC – ARTERO – ARADJ

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents Mesdames et Messieurs :

DUPRESSOIRE – VALERA – TEXIER – LUMEAU-PRECEPTIS

Pouvoirs :

Monsieur DUPRESSOIRE	à	Monsieur HARRAT
Madame VALERA	à	Monsieur AUDOUBERT
Madame TEXIER	à	Madame FERNANDEZ
Madame LUMEAU-PRECEPTIS	à	Monsieur VERGNAUD

Madame Marie-France TABURIAU a été élue secrétaire de séance.

▪ Madame le Maire

Bonsoir. Maire de Saint-Orens-de-Gameville, Députée depuis trois semaines bientôt, et puis me voilà Secrétaire d'État à la Ruralité depuis lundi. Donc un changement, vous vous en doutez, profond dans ma vie, une immense reconnaissance, un immense honneur, un cadeau que la République m'a fait dimanche soir, quand la Première Ministre m'a appelée à 20 heures pour me dire qu'elle me proposait ce portefeuille.

Vous m'avez entendue pendant toute la campagne des législatives dire à quel point j'étais un pur produit de l'ascenseur social, dire à quel point quand j'ai été élue Députée j'étais fière de ce mandat, et quand nous sommes arrivés avec Hubert que je veux remercier – mon époux –, lundi 20 juin 2022 à l'Assemblée nationale, il y avait, vous l'imaginez, une émotion incroyable.

Quand deux semaines après, la Première Ministre m'appelle : « Allô Dominique, c'est Elisabeth Borne. », qu'elle me tutoie et qu'elle me propose ce portefeuille, je vous avoue que je n'ai rien dit. À tel point qu'elle m'a dit : « Allô, allô ? », craignant que je sois partie.

Cet honneur qui m'a été fait évidemment à cet instant-là, je me suis dit : « C'est juste incroyable. » Je regrette que mon papa, ma maman... J'ai perdu mon papa à 18 ans, ma maman vous le savez en 2015, j'ai encore mon oncle qui sera là ce week-end avec nous, à 94 ans, donc une immense fierté.

Je mesure à quel point la charge est lourde sur mes épaules, la chance qu'il m'est donné de prouver que l'on peut être heureux dans nos territoires ruraux, ne pas avoir cette impression d'être les abandonnés de la République.

Je porte là ce petit pin's que le Président de l'AMRF, l'Association des Maires Ruraux de France que j'ai reçu au ministère ce matin, qui a été mon premier rendez-vous, m'a remis. J'ai dit : « Ce soir, j'ouvrirai ce conseil municipal avec ce petit pin's. » En presque deux heures de réunion, nous nous sommes dit beaucoup de choses. Vous imaginez que j'ai beaucoup écouté. J'ai compris les enjeux de ces six mois, les enjeux de ces 12 mois, les enjeux de ces 18 mois qui sont devant nous, et j'ai mesuré à quel point l'attente était forte. Donc quand je vous dis que je mesure à quel point la charge est lourde, elle est très lourde.

La ruralité, ce sont 20 millions d'habitants, un tiers de la population française quasiment, et ce sont 88 % du territoire français. Je ne vous en dirai pas plus parce que ce n'est pas l'objet, mais je voulais quand même vous en dire quelques mots, pour que vous compreniez à quel point l'enjeu est important pour ce petit portefeuille de Secrétaire d'État, mais combien il est important pour ces 20 millions de Français qui attendent que le Gouvernement leur donne des preuves.

Pour conclure sur ce premier point, le mot que j'ai trouvé, que j'ai redit deux ou trois fois cette semaine, c'est que la ruralité c'est la vie. Pourquoi c'est la vie ? Parce que tout simplement c'est la ruralité qui nous nourrit, et puis il y a seulement 20 ans, 30 ans, toutes les grandes métropoles de France étaient habitées par des gens qui venaient de la ruralité. À Paris, on ne pouvait pas aller dans un hôtel parisien petit, grand, moyen, qui ne vienne pas en grande partie de l'Aveyron ou d'autres territoires. Il y a 20 ou 30 ans, notre France allait vers les métropoles mais elle venait du rural. Beaucoup de nos Français, en plus de ces 20 millions qui vivent dans cet environnement rural, beaucoup de Français viennent d'un environnement rural, même ceux qui vivent aujourd'hui dans des grandes villes.

La ruralité c'est la vie, la ruralité c'est mes origines. Vous savez, je suis audoise, petite fille d'un viticulteur de l'Aude, j'y vais lundi, j'y ferai mon premier déplacement ministériel. Le préfet de l'Aude m'a concocté un programme dans la haute vallée de l'Aude, des villages de 200, 300, 500, 800 habitants où il est très difficile de vivre, de plus en plus difficile de vivre, d'être heureux et de rester sur ces territoires. Donc la ruralité, c'est la vie.

Mon deuxième message, c'est : merci. Parce que si le Président de la République, la Première Ministre et la République me proposent ce portefeuille, c'est d'abord et avant tout grâce à vous, vous tous, pourquoi ? Ce n'est pas de la forfanterie, ce n'est pas de la flagornerie. En 2012, quand je vis cette première expérience d'élections législatives où je n'appartiens à aucun parti politique, je n'ai jamais fait de politique de ma vie, c'était il y a juste 10 ans, ce sont deux personnes, Jean-Luc MOUDENC, Alain CHATILLON qui pensent à moi en se disant : « C'est une femme, elle est courageuse, elle est combattante, elle a des choses à raconter, elle a une expérience professionnelle intéressante. » Ils pensent à moi et je les en remercie.

Je fais une campagne absolument merveilleuse, rien à voir avec d'autres campagnes, d'autres victoires ou échecs politiques qui ont pu être douloureux. Je perds cette élection législative contre une belle personne, Kader ARIF, avec qui nous avons fait une campagne incroyablement constructive, respectueuse, et finalement, quand les Saint-Orennais me demandent six mois après d'être tête de liste pour la Ville de Saint-Orens – là encore j'étais repartie dans ma vie professionnelle –, je réfléchis, toujours pareil, je consulte : « Hubert, où es-tu ? » et je dis oui.

Ensuite, cette aventure commence. Les Saint-Orennais nous élisent collectivement. Je n'habite pas Saint-Orens. Je viens habiter Saint-Orens un an avant pour m'imprégner, humer, comprendre, comprendre les difficultés qui existent dans cette ville, et nous bâtissons collectivement un programme qui nous amène en mars 2014 à gouverner la Ville.

Et depuis, si aujourd'hui on me fait cette proposition, je pense que c'est en très grande partie parce que l'on a pu observer le travail qui a été fait par cette équipe à la mairie, on a pu observer le travail que j'ai fait pendant ces élections législatives, qui ont été extrêmement difficiles mais aussi extrêmement respectueuses. On a pu voir à quel point j'aimais les territoires ruraux j'imagine, et donc aujourd'hui, le plus grand merci c'est le merci aux Saint-Orennais, à vous tous qui êtes venus incroyablement nombreux aujourd'hui.

Ensuite, j'ai eu envie de saluer, et j'en ai vu déjà quelques-uns, le monde associatif. Ce monde associatif, j'y ai grandi. Le sport, la culture, l'environnement, les associations caritatives, toutes fonctionnent grâce à du bénévolat, du don de soi. Et très vite, petit à petit avec mes collègues, nous sommes allés dans une, deux, trois, quatre, cinq, dix, vingt. Le monde associatif à Saint-Orens nous a dopés, nous a donné envie d'avancer, nous a donné envie de donner le meilleur de nous-mêmes parce qu'eux donnent le meilleur d'eux-mêmes dans des causes, encore une fois qu'elles soient caritatives, environnementales, sociétales, culturelles ou sportives.

Mon troisième merci, ce sont bien sûr les agents de la commune. Ils sont quelques-uns ce soir et vous m'entendez le dire, ce n'est pas nouveau ce soir : si nous arrivons à faire des choses dans la commune c'est parce que nous, l'équipe municipale, travaillons main dans la main, avec beaucoup d'engagement, avec les agents de la commune.

Et le don de soi, ce ne sont pas que les bénévoles du monde associatif, ce sont aussi les agents de la commune qui donnent beaucoup, beaucoup, le meilleur d'eux-mêmes et qui font que cette ville, nous sommes en train de la faire progresser, de la transformer, de l'adapter à notre société. Donc un grand merci à vous, les agents de la commune, qui êtes là.

Et pour finir, je l'ai un peu dit mais c'est bien sûr un immense merci à mes collègues – parce que l'on n'arrive à rien évidemment tout seul, vous le savez. Nous sommes une équipe municipale qui a souffert au précédent mandat, même si nous sommes restés en très très très grande partie soudés – et là, nous sommes extrêmement soudés. Nous avons plaisir à être ensemble. Nous avons même le premier adjoint qui nous a rejoints pour la rencontre avec les agents, qui est toujours avec nous, près de nous. Nous sommes une équipe soudée et il est vrai que c'est important pour moi de vous dire ce soir que c'est à vous aussi et en très grande partie

que je dois cet immense honneur qui m'a été fait depuis lundi.

Alors ensuite, je voudrais dire un merci tout particulier à Serge JOP, parce que je lui dois un peu plus qu'à tous les autres. Je vous dis quelques mots sur mon collègue que j'apprécie, que j'estime. Serge JOP – pour mes collègues vous m'avez déjà entendu vous le dire –, c'est un homme de devoir. Moi qui ne suis pas ni fille de militaire, ni militaire, j'ai compris ce que c'était que le sens du devoir, il me l'a appris.

Le sens des responsabilités, on l'a dans le monde de l'entreprise, on l'a dans le monde des associations, mais on l'a encore plus quand on fait la carrière qu'il a faite. Le sens du service public, le sens des responsabilités, je l'ai dit, et le sens de l'intérêt général.

Serge JOP, c'est un homme courageux. Quand j'avais peur parfois en sortant de la mairie au précédent mandat, plusieurs fois – parce que j'ai pu travailler jusqu'à des heures tardives –, il s'est relevé pour venir me rassurer. J'avais peur de sortir parce que j'entendais un certain nombre de bruits et que la police municipale qui me protège bien depuis huit ans me dit qu'à la fois les policiers, à la fois les élus locaux, il faut que nous soyons prudents.

Donc Serge JOP, c'est quelqu'un de courageux, c'est quelqu'un, comme moi je pense, qui sait surmonter les difficultés. Des difficultés, il y en a plein. On voit les joies, mais on ne voit pas les difficultés que l'on a en tant qu'élu local, en tant que Maire. Moi je pense, peut-être parce que j'ai fait du sport de compétition, qu'avoir été menée, avoir manqué perdre un certain nombre de marches et les avoir gagnées après, cela m'a appris que des difficultés, des situations difficiles, si l'on y met l'énergie, le travail, on peut les surmonter. Parfois on n'y arrive pas. Cela s'appelle un échec ; on apprend tellement de ses échecs, dans le sport mais dans tout. À deux élections législatives, j'ai échoué, j'ai appris.

Serge JOP est un homme de devoir. C'est un homme courageux. C'est un homme loyal. C'est vrai qu'on rencontre heureusement encore beaucoup de gens loyaux, mais il l'est particulièrement. Il est loyal et je ne prendrai qu'un exemple dans le fait qu'il avait une expérience bien supérieure à la mienne, il avait été dans l'opposition mais il a toujours, toujours, toujours été respectueux des décisions collectives ou de mes décisions. La plupart du temps, les décisions sont collectives au sein de la majorité mais parfois, on n'arrive pas à trouver ce consensus, ce compromis, et à un moment donné, c'est au Maire d'arbitrer. Serge a toujours été le premier à dire : « On se soude derrière la décision du Maire, derrière cette décision collective. », même si parfois cette décision collective ne lui correspondait pas, à lui personnellement.

C'est un homme de devoir. C'est un homme courageux. C'est un homme loyal. Et puis c'est un homme d'expérience. Moi qui crois à la valeur travail, vous comprenez bien que je crois tout autant à la valeur travail qu'à la valeur expérience. Il a d'abord une immense expérience de la vie. Il a l'expérience de la souffrance. Il a l'expérience politique d'être dans l'opposition d'un conseil municipal. Il a l'expérience d'être dans la majorité. Il a l'expérience de la vie métropolitaine puisque nous sommes ensemble à la Métropole – vous le savez : beaucoup, beaucoup de sujets échappent au champ municipal et relèvent de la Métropole. Il a cette expérience.

Sur le plan affectif, c'est lui qui a l'idée, quand je perds les législatives de 2012, de se dire : « Peut-être que Dominique est capable de fédérer un certain nombre de belles personnalités – Jean-Pierre, Alain, et puis un troisième. » C'est dans sa tête que naît l'idée que je sois peut-être un jour Maire. Vous l'avez compris, je lui dois un peu plus qu'à vous tous.

Je vais passer le témoin. Il va y avoir une élection. En conclusion, pour ne pas être trop longue, je veux vous dire mon immense attachement à Saint-Orens. Je vous l'ai promis quand j'étais candidate aux législatives, je vous le promets en tant que Secrétaire d'Etat à la Ruralité.

Mon suppléant deviendra Député le 5 août. Il aurait certainement eu envie de mettre sa permanence parlementaire à Villefranche, et j'ai dit non. Je lui ai dit : « J'ai pris l'engagement, ce sera un lieu dans lequel je viendrai boire un verre avec toi. » C'est cette permanence parlementaire que j'avais choisie, qui est juste en face de la mairie. Il va prendre le relais et ma permanence, sa permanence restera à Saint-Orens comme je m'y suis engagée.

Je suis extrêmement attachée, vous le savez, à l'écoute, la proximité, parler aux gens, à tous, tout le temps, aimer les gens, et vraiment, je veux vous dire à quel point j'ai confiance sur le fait que toute l'équipe que vous avez ici, y compris l'opposition, ils l'ont démontré, aiment les gens, aiment les Saint-Orennais. On aime, sinon il ne faut pas vouloir être élu dans une commune.

Et je veux que vous ayez confiance dans le fait que, oui, je vais être beaucoup plus absente, je vais être moins présente, je vais être très très très chargée et très occupée, mais j'aurai toujours des moments où je serai présente à Saint-Orens, cela restera ma ville de cœur, cela restera la ville dans laquelle je viendrai au spectacle, je viendrai pratiquer le sport. C'est ma ville.

J'ai construit avec vous et pour nombre d'entre vous une relation un peu particulière et je ne pense pas que cette charge m'éloigne de vous. Même si elle va m'éloigner sur le plan du temps, elle ne m'éloignera pas au niveau du cœur, au niveau de la pensée et au niveau de mes présences quand je serai évidemment sur notre beau territoire d'Occitanie, puisque j'ai cru comprendre qu'un Secrétaire d'État devait en très grande partie vivre à Paris. Donc c'est aussi – quand je vous disais un changement de vie – un vrai changement de vie sur lequel nous avons déjà commencé à travailler avec Hubert ; mais nous allons rester ici, faire du sport ici, aller à Altigone ici. Mes collègues vont me dire : « Il faut que tu sois là tel jour, telle heure. », et je serai là.

Et puis surtout, bien sûr, je reste conseillère municipale. Quand j'ai été élue Députée, je leur ai demandé gentiment s'ils voulaient bien déplacer les conseils municipaux du mardi au lundi puisque le lundi quand on est Député on peut rester plus facilement et les travaux à l'Assemblée démarrent ce mardi. Là, ce n'est pas sûr que je vais demander de le déplacer du mardi au lundi car les travaux du ministère démarrent le lundi à 8 heures. Nous verrons. Le calendrier est fait longtemps à l'avance, je m'organiserai quel que soit le jour. A priori je ne vous demande pas de le déplacer du mardi au lundi. Nous pouvons le laisser le mardi et je ferai mon maximum pour être là.

Pour finir, ma conclusion est sur l'ensemble, mot autour duquel j'ai fait campagne pour les élections législatives. Ce mot prend toute son importance aujourd'hui où le Gouvernement n'a pas la majorité au Parlement, et où, si nous ne sommes pas ensemble, nous n'arriverons pas à grand-chose. Cette force de conviction, cette capacité à amender les idées que nous portons, à prendre en compte ce que des groupes politiques, ce que des opposants, ce que des citoyens nous appellent à faire, je pense que cela n'a pas beaucoup d'issues.

Je vais tout faire pour réconcilier les territoires ruraux avec les élus nationaux. Je vais essayer d'être une Secrétaire d'État très proche, très présente, un rendez-vous par semaine et par région. Il faut que dans trois mois j'aie vu toutes les régions, que j'aie fait un rendez-vous par région, bien sûr plein d'autres mais a minima que j'aie vu toutes les régions. Cette proximité et cet ensemble, il est devenu absolument nécessaire.

Je remercie une toute dernière fois mes collègues, je vous remercie une toute dernière fois d'être venus si nombreux, et je vous embrasse tous de façon la plus chaleureuse possible. Je vous souhaite le meilleur, et je resterai toujours, au travers de la mairie et au travers de mes collègues, à votre disposition. Merci à tous.

Applaudissements

▪ **Jean-Pierre GODFROY**

Je vais donc ouvrir ce conseil municipal du 7 juillet faire l'appel.

L'appel est effectué.

▪ **Jean-Pierre GODFROY**

En tant que doyen de cette assemblée, il m'est donc demandé de faire procéder à l'élection d'un nouveau Maire.

Auparavant, Madame la Ministre, Madame le Maire, chère Dominique, quelle histoire ! Quelle aventure ! Quel parcours ! Je voudrais d'abord te redire toute notre fierté et celle des Saint-Orennais. La députation, tu l'avais voulue, tu t'étais battue et tu y es parvenue. Ce poste, ce portefeuille de Ministre, nous savions qu'un jour ou l'autre il devait t'échoir, mais nous ne pensions pas que cela arriverait aussi tôt.

Il constitue manifestement le résultat de tes mérites, de ta loyauté, de ta persévérance et de ta compétence. Evidemment, cette fierté est teintée d'un peu de tristesse à l'idée de te voir t'éloigner de nous. Mais nous savons que notre Maire ne coupera pas le cordon ombilical. Tu avais il y a quelques jours, tu viens d'y faire allusion, fixé ta permanence parlementaire à deux pas de la mairie et d'après ce que j'ai compris, elle y restera. Tu nous as promis de revenir le plus tôt possible, le plus souvent possible à Saint-Orens et en cette terre lauragaise que tu aimes tant.

Je voudrais d'abord te remercier pour la formidable énergie dont tu as fait preuve au cours de ces huit années, 24 heures sur 24, 365 jours par an, matin, midi et soir, à tel point que certains de tes collaborateurs – si vous me permettez cette expression –, qu'ils fussent élus ou agents de la collectivité, avaient parfois des difficultés à suivre.

Mais tu avais une expression qui parfois aussi adoucissait la rudesse de l'exigence. Tu disais : « Je vous demande de faire ceci ou cela mais si vous n'y parvenez pas, ce n'est pas grave. » Car effectivement, tu as un sens très aigu des relations humaines. Pendant tout ce temps, tu as été en permanence au contact de tes concitoyens dans les réunions publiques, dans les réunions de quartier, dans les réunions associatives, dans des rencontres inopinées ou dans des rendez-vous à la mairie, ta porte a été constamment ouverte. Tu avais décidé une fois par mois d'assurer une permanence sans rendez-vous sur le marché de plein vent et tu exigeais que tout courrier adressé à la mairie par un administré reçoive une réponse dans les 15 jours.

Troisième trait de ton tempérament : c'est évidemment ce féroce besoin que tu as d'entreprendre. Et là, quel bilan ! Si l'on remonte au mandat précédent, ce fut d'abord la réalisation de ce magnifique Espace Lauragais où nous sommes ce soir. Puis ce fut le cœur de ville, les Halles gourmande et sportive, puis ce qu'on appelle la MAM, la Maison des activités multidisciplinaires, ce magnifique bâtiment, ce magnifique vaisseau d'un demi-hectare que l'on nous envie et qui est en particulier destiné à recevoir des rencontres sportives régionales, nationales ou internationales, et qui d'ailleurs pour certaines disciplines a été choisi comme centre de préparation pour les Jeux olympiques 2024.

Au cours de ce mandat, cela a été parmi des projets qui sont en cours, des projets futurs, la rénovation du château Catala, bientôt celle de la villa Massot, puis la réfection de la place Jean-Bellières, du hall d'Altigone, et aussi la construction de ce quatrième groupe scolaire à l'Orée-du-Bois. La liste n'est pas exhaustive. Je pourrais les citer ad vitam aeternam. Je fais allusion à ces 85 projets que nous avons dans nos cartons, petits et grands, publics ou privés, que nous pilotons.

Je pourrais citer cette maison seniors que nous avons en projet à l'emplacement de

l'ancienne gendarmerie, accompagnée d'une maison de santé et d'une salle communale pour le club des aînés. Je pourrais citer ce projet de logements Hauts de Gam rue Pablo-Neruda dont le rez-de-chaussée sera destiné à accueillir probablement La Poste, des locaux de la police municipale et des commerces. Je pourrais citer l'aménagement du Secours populaire. Je pourrais citer cette salle de repos et de repas destinée aux agents de la collectivité du CTM, etc.

Aujourd'hui, tu vas t'éloigner un peu de nous, mais n'oublie pas de revenir au port. Nous sommes sur l'embarcadère et nous scrutons l'horizon.

Applaudissements

▪ **Jean-Pierre GODFROY**

Monsieur le DGS me fait observer que j'ai oublié de désigner un ou une secrétaire de séance. Marie-France TABURIAU ? C'est d'accord, merci.

1. ÉLECTION DU MAIRE

▪ **Jean-Pierre GODFROY**

Nous allons procéder à l'élection du maire. Il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour. L'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. La majorité se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du conseil municipal mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Parmi les conseillers municipaux, se présente aux fonctions de Maire de la commune de Saint-Orens Monsieur Serge JOP. Y a-t-il d'autres candidats ? Apparemment, il n'y en a pas.

Nous avons désigné un assesseur pour la majorité, c'est Élise RAIMBAULT. La minorité veut-elle désigner deux assesseurs ? Mesdames Catherine LECLERC et Rachida ARADJ. Les bulletins et les enveloppes sont sur la table de décharge. Il y a quatre isolements et par conséquent nous allons pouvoir accélérer le rythme.

Madame TABURIAU effectue l'appel des votants, puis procède au dépouillement.

▪ **Marie-France TABURIAU**

26 bulletins pour Serge JOP et sept bulletins blancs.

Applaudissements

▪ **Jean-Pierre GODFROY**

Voici les résultats du scrutin : nombre de votants 33, suffrages exprimés 26, blancs 7, Serge JOP 26 voix. Monsieur Serge JOP est donc proclamé Maire de Saint-Orens de Gameville, et je l'invite à venir rejoindre le siège du Maire.

▪ **Monsieur le Maire**

Madame la Ministre, Madame le Ministre – je pense que Dominique préfère « le » Ministre

–, Madame la Sénatrice, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers membres du conseil municipal des enfants, chères Saint-Orennaises, chers Saint-Orennais, chers amis. Bien que je n’aie pas encore pris – et cela me paraît évident – la dimension totale de la fonction, je mesure pleinement la confiance et l’honneur qui me sont faits en me portant ce soir à la magistrature suprême de notre Ville, et j’en remercie très sincèrement les conseillers municipaux qui m’entourent.

Mais qui avez-vous devant vous ? Certains d’entre vous me connaissent, d’autres moins. Alors, pour situer votre nouveau Maire, sachez sommairement que je suis né dans le département voisin du Tarn-et-Garonne, que je me suis marié en 1969 ici à Saint-Orens, où résidaient mes beaux-parents, et que mon épouse, moi-même et notre fille y retournions depuis, régulièrement, plusieurs fois par an.

Mon parcours professionnel : pyrotechnicien de formation, j’ai effectué toute ma carrière d’officier sur le terrain ou en état-major, en France ou à l’étranger, dans la quasi-totalité des pays ou des territoires d’opérations où les troupes françaises étaient déployées, et avec lesquels parfois nous avons des accords. Cela m’a permis de connaître moult contrées, moult civilisations différentes et apporté un prodigieux enrichissement humain. Au fil des mutations j’ai dirigé plusieurs établissements militaires employant civils et militaires. J’ai également été le représentant de la France auprès de l’OTAN et de l’ONU.

Diplômé renseignements langues et breveté de l’Enseignement militaire supérieur, j’ai terminé ma carrière comme Colonel à l’Administration centrale. Au début du nouveau millénaire, retraités, nous sommes revenus vivre au pays et je suis conseiller municipal depuis 2008, adjoint au Maire depuis 2014 et conseiller métropolitain depuis 2020.

Cette parenthèse étant refermée, place donc désormais à l’action, à l’accomplissement des projets – ils sont nombreux, vous le savez tous et vous l’avez entendu – pour notre bonne ville de Saint-Orens. Si assumer la succession de Dominique FAURE n’est pas insurmontable, la tâche s’avère sinon difficile, du moins délicate, vous l’avez tous compris, et d’autant mieux ressenti après les interventions de notre nouvelle Députée devenue Secrétaire d’État, puis celle du premier adjoint, doyen de notre assemblée.

Mesdames et Messieurs, le mandat de Maire est le plus beau des mandats, comme le disent tous ceux, modestes ou grands serviteurs de notre pays, qui ont eu le bonheur d’exercer cette fonction. Elle permet une relation spécifique avec chacun d’entre vous, avec votre quotidien quel qu’il soit et qui que vous soyez, quels que soient votre demande, votre vécu, votre situation. En fait, c’est simplement un partage du quotidien.

Nous avons le bonheur de vivre dans une ville paisible, une ville où il fait bon vivre et où beaucoup aspirent à habiter. Une ville où l’on s’efforce de partager et de coconstruire nos grands projets, ce qui prouve bien que lorsque l’on dépasse les clivages politiques et que l’on décide sans a priori de porter des valeurs et de faire avancer les choses, on peut y arriver.

Et pour ce faire, une équipe municipale compétente et soudée est en place. Ce sont les mêmes conseillers municipaux que les électeurs ont choisis pour constituer le conseil municipal il y a un peu plus de deux ans. Les élus qui sont devant vous sont là pour que progressivement, votre quotidien de Saint-Orennais continue de se transformer et de s’améliorer. Quels que soient notre âge et notre situation, nous sommes là pour préparer l’avenir de nos enfants, aider nos aînés et nos concitoyens en difficulté, et bien sûr maintenir longtemps le bien vivre ensemble à Saint-Orens.

Le pragmatisme, la proximité, c’est aussi accompagner les mutations et savoir les anticiper. La période qui nous attend nous oblige, peut-être encore plus qu’auparavant, à la plus grande humilité.

Je dois ajouter, et je parle d'expérience, que tout cela bien sûr ne serait possible sans la compréhension et l'aide de nos conjoints. Je voudrais ici en mon nom personnel, et je pense en celui de toute notre équipe, leur témoigner notre gratitude pour la patience et la tolérance dont ils font preuve en acceptant de vivre auprès d'un élu.

Bref, puisque le projet initial porté par notre équipe a été lancé et qu'il se déroule comme prévu, en faisant nôtre cette réflexion de Winston CHURCHILL, entendue récemment encore, qui écrivait : « Là où se trouve la volonté il existe un chemin. », alors je conclurai mon intervention en disant : « Le sillon est tracé, les moyens sont en place, alors simplement deux mots : en avant ! »

Je vous remercie de votre attention et nous allons maintenant poursuivre l'ordre du jour de notre conseil municipal.

Applaudissements

▪ **Louis-Antoine VERGNAUD**

Merci Monsieur le Maire. Au nom du groupe d'opposition, je souhaitais vous féliciter pour votre élection à la tête de notre commune. Nous souhaitons également vous réitérer notre volonté de travailler à vos côtés et aux côtés de la majorité municipale pour le bien-être des Saint-Orennaises et des Saint-Orennais.

En tant qu'adjoint au maire, vous avez toujours fait preuve de justesse dans l'animation des débats et vous avez su être à l'écoute de nos interventions. Nous connaissons votre droiture et ne doutons pas que vous continuerez en tant que Maire à porter attention à nos alertes et à nos questions.

Une nouvelle phase s'ouvre pour notre commune et nous faisons le vœu que chacun des membres du conseil municipal fera preuve d'ouverture d'esprit, d'écoute et de transparence. Les différentes séquences politiques de notre pays ces derniers mois ont montré l'inquiétude et une forme de désespérance de nos concitoyens. Nous devons donc, y compris et surtout à l'échelle communale, apporter des réponses. Notre mandat d'élu local nous oblige et exige que nous rendions des comptes. Vous pouvez donc compter sur l'opposition municipale pour vous soutenir dans les projets pertinents, comme nous savons pouvoir compter sur vous pour entendre nos alertes. Je vous remercie.

▪ **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur VERGNAUD.

Applaudissements

2. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

▪ **Monsieur le Maire**

En vertu de l'article L. 2122 du Code général des collectivités territoriales, nous devons procéder à la fixation du nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre soit supérieur à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le nombre de conseillers municipaux est de 33, donc le maximum d'adjoints au Maire est de neuf. Il est donc proposé de fixer le nombre d'adjoints à neuf. Il existe je pense une liste.

Je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Combien de procurations avec ? Il y a des procurations, il y a six abstentions sur sept et une non-abstention. Merci.

Adoptée à l'unanimité (Abstentions : DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS – VERGNAUD – MOREAU – LECLERC – ARADJ)

3. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

▪ **Monsieur le Maire**

Je rappelle que les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le maire et les adjoints entrent en fonction dès leur élection par le conseil municipal.

Nous allons donc faire de nouveau appel aux scrutateurs. Il s'agit d'un scrutin de liste qui se fait à bulletin secret. Une seconde liste est-elle déposée ? J'en déduis qu'il n'y a pas de seconde liste déposée. La liste comprend les noms suivants : Jean-Pierre GODFROY comme premier adjoint, Carole FABRE-CANDEBAT comme deuxième adjointe, Annicet KOUNOUGOUS comme troisième adjoint, Colette CROUZEILLES comme quatrième adjointe, Étienne LOURME comme cinquième adjoint, Josiane LASSUS PIGAT comme sixième adjointe, Jean-Luc DUPRESSOIRE comme septième adjoint, Agnès MESTRE comme huitième adjointe, André PUIS comme neuvième adjoint. Le vote peut commencer.

Madame TABURIAU effectue l'appel des votants, puis procède au dépouillement.

▪ **Monsieur le Maire**

Résultat de l'élection : 33 votes, 26 pour la liste complète dont je donnerai les noms tout de suite après, et sept blancs. Sont élus Monsieur Jean-Pierre GODFROY premier adjoint, Madame Carole FABRE-CANDEBAT deuxième adjointe, Monsieur Anicet KOUNOUGOUS troisième adjoint, Madame Colette CROUZEILLES quatrième adjointe, Monsieur Etienne LOURME cinquième adjoint, Madame Josiane LASSUS PIGAT sixième adjointe, Monsieur Jean-Luc DUPRESSOIRE septième adjoint, Madame Agnès MESTRE huitième adjointe, Monsieur André PUIS neuvième adjoint.

Applaudissements

▪ **Monsieur le Maire**

J'invite donc les nouveaux adjoints à me rejoindre dans l'ordre que je viens d'indiquer afin que je puisse leur remettre leur écharpe de Maires adjoints.

Applaudissements

Avec 26 voix « pour » et 7 « blancs », est élue la liste d'Adjoints au Maire suivante :

- *Jean-Pierre GODFROY, Premier adjoint*
- *Carole FABRE-CANDEBAT, deuxième adjoint*
- *Annicet KOUNOUGOUS, troisième adjoint*
- *Colette CROUZEILLES, quatrième adjoint*
- *Étienne LOURME, cinquième adjoint*
- *Josiane LASSUS PIGAT, sixième adjoint*
- *Jean-Luc DUPRESSOIRE, septième adjoint*
- *Agnès MESTRE, huitième adjoint*
- *André PUIS, neuvième adjoint*

4. ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

▪ **Monsieur le Maire**

Le montant de l'enveloppe maximale est constitué de l'indemnité du Maire plafonnée, pour les communes de notre strate, à 65 % de l'indice terminal brut, et pour celle des adjoints à 27,5 % du même indice.

Il est rappelé que les indemnités suivantes sont allouées : au Maire 33,50 % de l'indice brut terminal, pour les adjoints 17,228 % du même indice, pour les conseillers municipaux porteurs de délégation 7,20 %, et pour les conseillers municipaux 1,25 % de l'indice brut terminal.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de voter ces barèmes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

5. FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

▪ **Monsieur le Maire**

Le centre communal d'action sociale de Saint-Orens est un établissement public autonome dont l'organisation institutionnelle est duale. L'assemblée délibérante du CCAS, le conseil d'administration, doit comprendre en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle et huit membres nommés par le Maire parmi des personnes non-membres du conseil municipal qui sont issues de la société civile.

Il est proposé donc de fixer le nombre à 16, répartis comme suit : huit parmi le collège du conseil municipal, huit qui sont désignés par le Maire et issus de la société civile.

Je dois faire voter la fixation du nombre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

6. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

▪ **Monsieur le Maire**

Le conseil municipal doit élire huit membres, je viens de le dire, en son sein au scrutin de liste. Cela représente, pour une élection de huit membres, six délégués issus de la majorité municipale et deux délégués issus de la minorité municipale. Le scrutin est obligatoirement secret, sans qu'il puisse y être dérogé par l'accord unanime des conseillers municipaux.

Si vous voulez bien reprendre vos emplacements respectifs, merci. Se présentent au conseil d'administration du CCAS : pour la majorité le Maire qui est Président, Monsieur Annicet KOUNOUGOUS qui sera Vice-Président, Madame Marie-France TABURIAU, Madame Alice VALERA, Madame Geneviève FERNANDEZ, Madame Françoise TEXIER et Monsieur Pierre AUDOUBERT ; pour la minorité Madame Béatrice DELPIT et Monsieur Louis-Antoine VERGNAUD. Le vote peut commencer.

Madame TABURIAU effectue l'appel des votants, puis procède au dépouillement.

▪ **Marie-France TABURIAU**

32 bulletins liste complète et un bulletin blanc.

▪ **Monsieur le Maire**

32 liste complète, un bulletin blanc. La liste complète est élue à l'unanimité. Un blanc compte comme s'il était unanimité. Ce n'est que lorsque l'on vote contre qu'il y a un vote contre et une majorité qui est à ce moment-là obtenue.

J'en profite pour rectifier ce que j'ai dit lors du premier résultat où j'ai annoncé « élu à la majorité », ce sera rectifié Monsieur GUSSE je pense sur la première, il s'agit d'une élection à l'unanimité également. Lorsqu'il y a des bulletins blancs, ceux-ci ne sont pas comptés contre, bien évidemment.

Je rappelle donc le nom des personnes : Annicet KOUNOUGOUS, Marie-France TABURIAU, Alice VALERA, Geneviève FERNANDEZ, Françoise TEXIER, Pierre AUDOUBERT, Béatrice DELPIT et Louis-Antoine VERGNAUD. Merci.

Adoptée à l'unanimité

7. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE EN L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

▪ **Monsieur le Maire**

Pour une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes de la commune, le législateur offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire certaines de ses attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, le conseil municipal peut décider de donner des délégations au maire en tout ou partie pour la durée de son mandat dans les domaines de compétences suivants.

Je ne vais pas les lire ni les citer parce qu'il y en a 29, mais chacun des adjoints et des conseillers a devant lui l'ensemble des délégations qui peuvent être accordées. Je rappelle qu'il y en a 29. Il est également proposé qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, la compétence ne soit pas exercée par le conseil municipal mais par les adjoints, dans l'ordre des nominations, afin de ne pas pénaliser l'action municipale. Enfin, dans cette même optique d'efficacité dans la gestion des affaires de la commune, il est précisé et accepté que le maire organise par arrêté les subdélégations de signature qu'il jugerait opportunes.

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

8. CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET ÉLECTION DE LEURS MEMBRES

▪ **Monsieur le Maire**

Toujours le même article permet au conseil municipal de constituer en son sein des commissions permanentes composées exclusivement de conseillers municipaux chargés

d'étudier les questions soumises au conseil. Il est donc proposé de créer les commissions municipales permanentes suivantes : finances et ressources humaines ; aménagement urbain ; travaux, voirie et mobilité ; action sociale, intergénérationnalité et solidarité ; politique de santé publique et nutrition. Je vais donc vous donner lecture de leur composition.

Commission finances et ressources humaines : pour la majorité Alice VALERA Vice-Présidente, Pierre AUDOUBERT Vice-Président, Jean-Pierre GODFROY, Carole FABRE-CANDEBAT ; membres également : Colette CROUZEILLES, Josie LASSUS PIGAT, Étienne LOURME, et Samia EL MARZOUKI. Pour la minorité : Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Marc MOREAU et Rachida ARADJ.

Je pense que nous allons les voter toutes globalement, à moins que vous y soyez opposés. Je cite les différentes commissions et la composition, et nous les voterons globalement, à moins que vous ne vouliez que nous en détachions une.

L'aménagement urbain : Colette CROUZEILLES Vice-Présidente, Jean-Pierre GODFROY, Annicet KOUNOUGOUS, Étienne LOURME, Jean-Luc DUPRESSOIRE, Florence AUSSENAC, Geneviève FERNANDEZ, Françoise TEXIER, Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Catherine LECLERC et Rachida ARADJ.

Travaux, voirie et mobilité : Étienne LOURME, Jean-Pierre GODFROY, Jean-Luc DUPRESSOIRE, Agnès MESTRE, André PUIS, Geneviève FERNANDEZ, David RENVAZÉ, Fabien JACQUEL, Marc MOREAU, Louis-Antoine VERGNAUD, Rachida ARADJ.

Action sociale, intergénérationnalité et solidarité : Annicet KOUNOUGOUS Vice-Président, Marie-France TABURIAU, Alice VALERA, Pierre AUDOUBERT, Françoise TEXIER, Florence AUSSENAC, David RENVAZÉ, François UBEDA, Béatrice DELPIT, Louis-Antoine VERGNAUD et Olivier ARTERO.

Politique de santé publique et nutrition : Carole FABRE-CANDEBAT Vice-Présidente, Agnès MESTRE Vice-Présidente également, Annicet KOUNOUGOUS, Josie LASSUS PIGAT, Marie-France TABURIAU, Alice VALERA, Françoise TEXIER, Samia EL MARZOUKI, Marc MOREAU, Béatrice DELPIT, Olivier ARTERO.

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adoptée à l'unanimité

9. CRÉATION DES COMMISSIONS EXTRAMUNICIPALES ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

▪ Monsieur le Maire

L'article 2143-2 du Code général des collectivités permet de créer des commissions extramunicipales appelées dans le texte « comités consultatifs », composées d'élus du conseil municipal et de personnes extérieures afin de permettre la participation des habitants à la vie locale.

Le Maire propose de créer des commissions au nombre de cinq dénommées tel que suit : culture et patrimoine ; petite enfance, enfance, éducation et jeunesse ; sport ; économie et emploi ; ville et environnement.

Les membres proposés sont les suivants – même principe, nous allons toutes les citer puis nous voterons globalement.

Culture et patrimoine : David ANDRIEU Vice-Président, Carole FABRE-CANDEBAT, Colette CROUZEILLES, Agnès MESTRE, André PUIS, Françoise TEXIER, David RENVAZÉ, Élise RAIMBAULT, Béatrice DELPIT, Marc MOREAU, Olivier ARTERO.

Petite enfance, enfance, éducation et jeunesse : Josie LASSUS PIGAT Vice-Présidente, Sophie CLÉMENT Vice-Présidente, Carole FABRE-CANDEBAT, Marie-France TABURIAU, Alice VALERA, Florence AUSSENAC, François UBEDA, Élise RAIMBAULT, Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Catherine LECLERC, Olivier ARTERO.

Sport : André PUIS Vice-Président, Josie LASSUS PIGAT, Étienne LOURME, Pierre AUDOUBERT, Françoise TEXIER, Ben HARRAT, David RENVAZÉ, François UBEDA, Louis-Antoine VERGNAUD, Marc MOREAU, Rachida ARADJ.

Economie et emploi : Françoise TEXIER Vice-Présidente, Annicet KOUNOUGOUS, Colette CROUZEILLES, Étienne LOURME, André PUIS, Geneviève FERNANDEZ, David ANDRIEU, Élise RAIMBAULT, Louis-Antoine VERGNAUD, Catherine LECLERC, Rachida ARADJ.

Ville et environnement : Agnès MESTRE Vice-Présidente, Carole FABRE-CANDEBAT, Jean-Luc DUPRESSOIRE, André PUIS, Geneviève FERNANDEZ, Françoise TEXIER, Florence AUSSENAC, David ANDRIEU, Béatrice DELPIT, Catherine LECLERC et Olivier ARTERO.

Qui s'exprime contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

10. CRÉATION DE LA COMMISSION MIXTE CONSULTATIVE DU MARCHÉ DE PLEIN VENT

▪ Monsieur le Maire

La composition de cette commission mixte consultative de marché de plein vent a été fixée comme suit : trois membres titulaires et trois membres suppléants issus du conseil municipal, et trois membres titulaires et trois membres suppléants issus des commerçants du marché. Les membres extérieurs seront fixés par arrêté du Maire. Titulaires : Josie LASSUS PIGAT Présidente, André PUIS, Françoise TEXIER. Suppléants : Étienne LOURME, Alice VALERA, Pierre AUDOUBERT.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

11. CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

▪ Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités, la Ville doit se doter d'une commission consultative des services publics locaux. Cette commission doit comprendre des membres du conseil municipal et des représentants des associations locales et usagers nommés par le conseil municipal. La composition de la commission est votée à scrutin secret par défaut, ou elle peut être votée à scrutin ouvert si le conseil municipal le décide à l'unanimité.

Qui est contre ? Nous le faisons à scrutin ouvert. Je vous propose la liste suivante. Madame Josie LASSUS PIGAT, Madame Alice VALERA, Madame Sophie CLÉMENT, Monsieur François

UBEDA, Madame Élise RAIMBAULT, Madame Samia EL MARZOUKI, Madame Béatrice DELPIT, Monsieur Olivier ARTERO.

Les associations, je vous les cite pour mémoire : Amicale laïque, AREXA, Saint-Orens football club, Retraite sportive, SObad badminton, AVF, Secours catholique, SONE Saint-Orens environnement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Adoptée à l'unanimité

12. CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

▪ Monsieur le Maire

La CAO intervient dans le processus d'attribution des marchés publics et conformément à l'article 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant Président, et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein. Nous devons donc procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Je ne vais pas le répéter, maintenant on peut le faire à main levée.

Commission d'appel d'offres, titulaires (mis à part le Maire qui est Président) : Alice VALERA, Étienne LOURME, Jean-Luc DUPRESSOIRE, André PUIS. Suppléants : Annicet KOUNOUGOUS, Pierre AUDOUBERT, Thierry ARCARI, François UBEDA. Membre également : Marc MOREAU, suppléant : Olivier ARTERO.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

13. CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPÉCIALE QUATRIÈME GROUPE SCOLAIRE

▪ Monsieur le Maire

Par délibération du 29 mars 2022, le conseil municipal a approuvé la création de cette CAO spéciale quatrième groupe scolaire et a procédé à l'élection de ses membres. Mais il convient, puisque nous avons fait une nouvelle élection, de procéder au renouvellement de la composition de cette commission. Donc je rappelle : quatre titulaires, quatre suppléants issus de la majorité municipale, et un titulaire et un suppléant issus de la minorité.

Titulaires : le Maire, Madame Josie LASSUS PIGAT, Monsieur Étienne LOURME, Monsieur Jean-Luc DUPRESSOIRE, et Madame Sophie CLÉMENT, Monsieur Marc MOREAU. Suppléants : Annicet KOUNOUGOUS, Pierre AUDOUBERT, Thierry ARCARI, François UBEDA et Olivier ARTERO.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

14. CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

▪ **Monsieur le Maire**

Il convient de créer une commission communale conformément à l'article 2143-3 du Code général des collectivités, une commission pour l'accessibilité des personnes handicapées, qui a pour rôle de dresser le constat de l'état d'accessibilité des espaces verts communaux et du cadre bâti existant.

Je vous propose de fixer à neuf le nombre des membres de cette commission : le Maire membre de droit, quatre représentants du conseil municipal et quatre représentants d'associations de personnes handicapées, âgées et d'usagers. Ces membres extérieurs seront bien évidemment nommés par arrêté du Maire.

Je vous propose pour le conseil municipal, comme représentants : en Président délégué David RENVAZÉ, membres André PUIS, Alice VALERA, Catherine LECLERC. Les personnes qualifiées, nous les nommerons par la suite.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adoptée à l'unanimité

15. CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

▪ **Monsieur le Maire**

Cette commission est chargée, pour les collectivités territoriales, d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé et de leur aptitude à assurer la continuité du service public, à l'égalité des usagers devant le service public.

La commission de délégation de service public est composée du Maire et de son représentant qui est Président, de cinq membres du conseil municipal élus en son sein. Composition proposée : Josie LASSUS PIGAT Vice-Présidente, en plus du Maire, Alice VALERA, Sophie CLÉMENT, Samia EL MARZOUKI, Béatrice DELPIT. Suppléants : Jean-Luc DUPRESSOIRE, Annicet KOUNOUGOUS, Carole FABRE-CANDEBAT, Agnès MESTRE, et suppléante également, Rachida ARADJ.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adoptée à l'unanimité

16. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ ÉDUCATION AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU CORAIL

17. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ ÉDUCATION AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CORAIL

18. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ ÉDUCATION AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE HENRI-PUIS

**19. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ ÉDUCATION AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE
ELEMENTAIRE HENRI-PUIS**

**20. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ ÉDUCATION AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE
MATERNELLE CATALA**

**21. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ ÉDUCATION AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE
ELEMENTAIRE CATALA**

22. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ÉDUCATION AU SEIN DU COLLÈGE RENE-CASSIN

23. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ÉDUCATION AU SEIN DU COLLÈGE JACQUES-PREVERT

24. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ÉDUCATION AU SEIN DU LYCÉE PIERRE-PAUL-RIQUET

**25. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU LYCÉE
PIERRE-PAUL-RIQUET**

▪ **Monsieur le Maire**

Il y a une dizaine ou quinzaine de pages qui suivent, nous allons essayer de les passer ensemble. Je vais les citer tout simplement. Pour ces différentes délégations éducation, sont élus et répartis selon les modalités suivantes deux délégués au sein du conseil d'administration du lycée Pierre-Paul-Riquet, deux délégués au sein du conseil d'administration du collège Cassin, deux délégués au sein du conseil d'administration du collège Jacques-Prévert, un délégué au sein du conseil d'administration de l'école maternelle Henri-Puis, un délégué au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Henri-Puis, un délégué au sein du conseil d'école de l'école maternelle Catala, un délégué au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Catala, un délégué au sein du conseil d'école de l'école maternelle du Corail et un délégué au sein du conseil d'école élémentaire du Corail.

Sont proposés pour le lycée Pierre-Paul-Riquet Josie LASSUS PIGAT et François UBEDA. Nous passerons en même temps d'ailleurs la commission hygiène et sécurité pour les mêmes personnes et au même endroit, au lycée Pierre-Paul-Riquet : Josie LASSUS PIGAT et François UBEDA.

Pour le collège Cassin : titulaires Josie LASSUS PIGAT et François UBEDA, suppléantes Florence AUSSÉNAC et Sophie CLÉMENT.

Pour le collège Jacques Prévert : titulaires Josie LASSUS PIGAT et François UBEDA, suppléantes Florence AUSSÉNAC et Sophie CLÉMENT.

Pour l'école Henri-Puis maternelle : Carole FABRE-CANDEBAT et pour Henri-Puis élémentaire également Carole FABRE-CANDEBAT.

Pour Catala maternelle et Catala élémentaire : Ben HARRAT.

Pour Corail maternelle et Corail élémentaire : Élise RAIMBAULT.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Adoptées à l'unanimité

26. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE DÉCHARGE DE DRÉMIL-LAFAGE

27. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT DU BASSIN HERS-GIROU (SBHG)

28. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE À LA COMMISSION TERRITORIALE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DE FOURQUEVAUX

29. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUPRÈS DE LA COMMISSION DES QUATRE COMMUNES

▪ **Monsieur le Maire**

Pour l'ancienne décharge de Drémil-Lafage : Jean-Luc DUPRESSOIRE et Agnès MESTRE, suppléants : Jean-Pierre GODFROY et Geneviève FERNANDEZ.

Pour le Syndicat du bassin Hers-Girou, titulaires : Carole FABRE-CANDEBAT, Agnès MESTRE, suppléants : Jean-Luc DUPRESSOIRE, Geneviève FERNANDEZ.

Pour le SDEHG : Étienne LOURME et Jean-Luc DUPRESSOIRE.

Pour les Quatre communes « 4 Co » : Josie LASSUS PIGAT et André PUIS.

Pour l'ensemble de ces noms, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Adoptées à l'unanimité

30. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD A.-LABOUILHE

▪ **Monsieur le Maire**

La Ville est représentée au sein du conseil d'administration de la maison de retraite Augustin-Labouilhe par le Maire membre de droit et par deux délégués titulaires. Les heureuses élues sont Carole FABRE-CANDEBAT et Françoise TEXIER, plus le Maire bien sûr.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

31. ÉLECTION DU CORRESPONDANT DE LA VILLE AUPRÈS DE L'ONAC

▪ **Monsieur le Maire**

Nous proposons la candidature de Monsieur Fabien JACQUEL. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

32. ÉLECTION DU CORRESPONDANT DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉFENSE

▪ **Monsieur le Maire**

Je propose la candidature de Monsieur JACQUEL également. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

33. ÉLECTION DU CORRESPONDANT DE LA VILLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

▪ **Monsieur le Maire**

En 2020, l'État a invité les communes à désigner un représentant sécurité routière. Ce correspondant est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux, et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière. En conséquence, il est proposé la candidature de Monsieur Jean-Pierre GODFROY.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

34. ÉLECTION DU CORRESPONDANT DE LA VILLE AUPRÈS DE L'AUAT

▪ **Monsieur le Maire**

La Ville est membre de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire, c'est l'AUAT, elle y est représentée par un délégué. L'AUAT est un outil technique destiné à accompagner le développement de l'aire urbaine de Toulouse. Nous avons avec eux un programme partenarial concernant entre autres l'aménagement urbain de notre ville. Il convient de procéder à l'élection du nouveau correspondant de la Ville auprès de l'AUAT. Il est proposé la candidature de Monsieur GODFROY.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

35. DÉSIGNATION DU TITULAIRE DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE POUR LA SALLE DE SPECTACLE ALTIGONE

▪ **Monsieur le Maire**

En raison des activités culturelles qu'elle propose tout au long de l'année, la Ville peut être considérée comme entrepreneur de spectacles vivants, c'est-à-dire qu'elle exerce une activité d'exploitation de lieux de spectacle, de production ou de diffusion de spectacles.

Cette activité est soumise à l'obtention d'une licence lorsque l'entrepreneur de spectacles vivants organise un nombre de spectacles qui dépasse un certain seuil. Cette licence a pour objet de vérifier la régularité de la situation. Elle est personnelle et incessible. Cette désignation est valable pour une période de six mois maximum, le temps pour la commune de demander et d'obtenir une nouvelle licence auprès de la DRAC Midi-Pyrénées.

Il vous est donc demandé de désigner le Maire comme titulaire temporaire des licences d'entrepreneur de la commune, le temps que la DRAC utilise le dossier et délivre les nouvelles licences conformément à l'article L. 7122-5 du Code du travail.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adoptée à l'unanimité

36. DROITS À LA FORMATION DES ÉLUS – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

▪ Monsieur le Maire

Les conseillers municipaux bénéficient d'un droit de formation adapté à leurs fonctions. Le montant total des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction allouées aux élus de la collectivité.

Pour l'exercice 2022, un crédit de 11 000 euros est ouvert au titre de ces dépenses. Ce montant pourra éventuellement être augmenté en cours d'exercice par décision modificative pour prendre en charge les demandes de formation formulées par les élus municipaux, sans toutefois dépasser la limite autorisée par l'article 2123-14 alinéa 3 du Code précité.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adoptée à l'unanimité

37. FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE

▪ Monsieur le Maire

Le Maire expose à l'assemblée qu'il peut être amené – nous reprenons ce qui avait déjà été voté récemment – à engager les dépenses qu'il supporte personnellement alors qu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses fonctions de représentation. Le montant annuel maximal prévu à cet effet est de 1 000 euros sur la ligne 6536. Le remboursement de ces frais sera fait sur présentation de factures et par mandat administratif.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adoptée à l'unanimité

38. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SPL ALTIGONE

▪ Monsieur le Maire

Le 7 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la transformation de la SEM Altigone en SPL Altigone et a procédé à la désignation, parmi le collège des élus du conseil municipal, des membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale. Il convient donc de procéder maintenant à une nouvelle désignation de ces membres.

Donc, sont proposés, outre le Maire, Monsieur Jean-Pierre GODFROY, Madame Carole FABRE-CANDEBAT, Madame Colette CROUZEILLES, Monsieur André PUIS, Madame Alice VALERA, Madame Françoise TEXIER, Monsieur Thierry ARCARI, Monsieur David RENVAZÉ, Monsieur François UBEDA et Monsieur David ANDRIEU, Madame Béatrice DELPIT, Monsieur

Marc MOREAU et Madame ARADJ Rachida.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

Mon premier conseil municipal, celui-ci, est maintenant terminé. Je vous remercie encore et je vous assure que cela me fait très chaud au cœur d'avoir cette écharpe et de succéder à notre chère Dominique FAURE. Douze ans ensemble !

Maintenant, je vous invite tous, tout simplement, au pot de l'amitié. Merci et bonne soirée !